



Orléans le 13 décembre 2021

Le rapport d'audit sur la Trésorerie hospitalière départementale enfin sorti va-t-il solutionner le stress des agents ?

Volet Sanitaire :

Contrairement à l'accroissement des contaminations dans la société et un encombrement de certains services hospitaliers, la Drfip45 ne constate pas d'explosion de la pandémie. Seuls 3 cas positifs sans hospitalisation ont été détectés récemment, dont une personne non vaccinée. Ceci souligne néanmoins les risques encourus pour la personne et son entourage par une absence de vaccination.

Tous les cas constatés ont été isolés lorsque cela s'avérait nécessaire avec la surveillance du médecin de prévention.

Comme le précisait le dernier message du Directeur général, M. Dalles a envoyé des consignes aux responsables de service pour accentuer leur vigilance dans ce contexte à risque. Aucun moment de convivialité n'est autorisé (pots de départ ou de fin d'année).

La réactivation du protocole de distanciation dans le restaurant administratif d'Orléans entraîne pour les agents des longues files d'attente et donc une perte de temps non négligeable. M. Dalles dit vouloir laisser une semaine aux personnes pour adapter les nouvelles contraintes et aborder à nouveau ce sujet lors de la prochaine audioconférence.

Un rappel a été également fait sur la procédure à mettre en place dans le cas de fatigue ou de légères complications liées à la 3^{ème} dose de vaccination. Vous devez en informer votre médecin traitant et éventuellement obtenir de sa part un arrêt de travail. En cas de difficultés pour obtenir un rendez-vous médical, il faut prendre contact avec le médecin de prévention.

En termes d'assouplissement des plages fixes, il est réservé exclusivement aux agents utilisant les transports en commun.

Volet Télétravail :

Dans le prolongement de cette évolution sanitaire et de la 5^{ème} vague du Covid, le Drfip45 propose d'augmenter d'une journée les agents volontaires, soit de passer de 1 à 2 jours ou de 2 à 3 jours de télétravail selon les quotas déjà organisés pour les agents concernés. Il a rappelé néanmoins à ce que cette augmentation soit compatible avec l'organisation et les charges du service. Elle pourra être effective à compter de la semaine du 13 décembre, et vraisemblablement jusqu'à fin janvier.

La mise en pratique dans Sirhius doit s'effectuer dans la rubrique « télétravail ponctuel » et à condition que l'agent ait souscrit des jours flottants.

Néanmoins la souplesse est de mise si des obstacles administratifs se présentent, notamment en l'absence d'enregistrement de jours flottants.

Toute contrainte particulière peut nous être transmise.

Un dispositif de suivi par la Centrale est en place afin d'observer si le volontariat est suffisant pour freiner les contaminations.

Situation des services :

➤ Trésorerie hospitalière départementale (THD) :

Sur le secteur de la dépense cela semble se stabiliser malgré quelques nuances moins positives ressenties par les agents concernés (exemple des fiches marchés).

L'ambiance au sein de la structure globale n'est pas très bonne et les tensions non dissimulées entre les cadres ne semblent pas donner un espoir pour une réelle amélioration.

La Direction a enfin obtenu le rapport de l'audit thématique relatif à la gestion des hébergés.

Le diagnostic tiré de l'examen de situation arrêtée en octobre 2021 des structures visées par cet audit est qu'il y a :

- Pour Gien : quelques anomalies non significatives et des préconisations à envisager.
- Pour Montargis : des anomalies significatives sur des opérations d'encaissement.
- Pour Pithiviers : des anomalies significatives sur le suivi des dossiers, la tenue du fichier sous Hélios, les opérations d'encaissement et du suivi de la fin de gestion des dossiers.

THD : des anomalies significatives sur la fin de gestion des ressources des hébergés sous protection juridique.

Dans l'ensemble Mr Dalles reste satisfait qu'il n'y ait pas de point de dysfonctionnement majeur. Les hébergés et leurs familles s'en féliciteront également.

Nous avons souligné le critère psychologique à prendre en compte par la Direction car les agents continuent à mal vivre les importantes charges de travail et les transferts de dossiers mal gérés dans le passé qu'ils doivent remettre à niveau.

Le Drfip45 assure que des points d'étape réguliers seront organisés pour vérifier la montée en puissance et la qualité d'une meilleure organisation.

Des pistes de réflexion du plan d'action seront mises en place afin de tenter de régulariser la situation.

Une harmonisation des pratiques de Gien et de la THD en vue de simplifier les tâches sera mise en place après consultation des agents expérimentés de chaque site.

Des fiches de procédures seront rédigées, sous contrôle de la Direction, par le responsable de la THD, transmises à chacun des sites.

Un agent de Gien sera affecté à la THD mais restera sur le site de Gien en travail à distance. Il gardera les hébergés de Gien et de Pithiviers sur l'année 2022 et sera sollicité pour la formation des nouveaux agents. En 2023 après transfert définitif de ces dossiers vers la THD cet agent sera affecté sur le portefeuille des hébergés de Montargis. On arriverait ainsi à l'été 2023 à une situation harmonisée des hébergés sur le département.

M. Dalles souligne que tous les dispositifs de soutien, et notamment d'EDR seront organisés pour éviter que la situation ne dérive après le transfert. Nous prenons acte et ne manquerons pas de lui rappeler si nécessaire.

Par ailleurs, des négociations sont déjà en cours avec les ordonnateurs et les payeurs afin que certaines tâches soient simplifiées ou allégées.

Un agent de la trésorerie de Gien pourrait, à titre transitoire, être également affecté à la THD en travail à distance sur Gien en attendant les résultats d'un mouvement national futur.

Le détail est à obtenir auprès du service RH car pour l'instant rien n'est définitivement validé.

Les agents PACTE arrivés récemment représentent une charge en termes de formation, mais la Direction estime que c'est un investissement opportun.

La charge du service recouvrement a été également évoquée et les conclusions de l'audit ainsi que le plan d'action devrait avoir un impact sur le mode de fonctionnement des différents services de la THD.

On pourrait conclure, sur l'ampleur des travaux à venir, que dépouiller des services de leurs agents des années durant, implique à un moment donné, une régularisation du travail non effectué.

La restitution de l'audit aux agents est prévue cette semaine en évoquant la question des effectifs.

Cette conclusion s'imposera encore à nous lors des arbitrages sur les 14 emplois perdus en 2022.

Rénovation énergétique et travaux futurs cité Coligny :

Pas d'éléments nouveaux si ce n'est que le micro zoning du bâtiment P a été reçu à la Direction et transmis aux chefs de services pour observations. Les observations (par exemple la taille des boxes mutualisés au rdc du bâtiment P, correction de tailles de bureaux, localisation archives) de la Direction seront transmises au chef de projet au plus tard au 20 décembre.

Au bâtiment P, l'Insee a réduit son espace.

Les services de contrôle seront à proximité pour faciliter leurs échanges.

Selon M. Dalles, l'évolution des «marguerites» au SIP passant de 4 à 5 agents aurait été demandée par la responsable de service au bâtiment F. On remarque à nouveau que la concertation avec les agents n'est toujours pas au RDV sur ce point dans le cadre de la fusion des SIP. A suivre prochainement !

Questions diverses :

1) PRS et CET

Concernant l'attribution de la prime PRS pour les 3 agents de Beaune la Rolande qui demandaient la prise en compte de la réalité du trajet effectué Mr Dalles a décidé d'interpréter de manière souple le dispositif. C'est donc à titre exceptionnel qu'un avis positif d'attribution de cette prime (+20km) a été émis.

Ce même raisonnement a été tenu pour les 3 agents de Malesherbes qui devraient donc se voir attribuer également cette prime PRS.

Ces avancées obtenues de haute lutte avec la Direction qui a enfin compris, avant Noël, nos arguments ne peuvent que nous satisfaire et nous l'en remercions.

La question posée sur le CET des personnels changeant de module horaire n'a pas eu la même conclusion, Mr Dalles expliquant que les jours CET ne varient pas de valeur en fonction de ces modules horaires.

2) LISTE aptitude B en A

Selon la note de lancement du dispositif (communiquée pour info aux OS le 17 août dernier), l'appel à candidatures comporte cette année une nouveauté : les listes d'aptitude qui restent établies au niveau national par l'administration centrale donnent désormais lieu à un classement des candidatures arrêté au niveau interrégional par le Délégué du Directeur Général suite aux propositions faites par les directeurs locaux. La liste des candidats « proposé/classé » sélectionnés par la Délégation est adressée aux directions en vue d'une publication sur les intranets locaux. La direction n'a pas encore reçu le retour de la Délégation interrégionale, la date limite étant fixée au 17 décembre.